

Objectifs

Un voyage de groupe à l'étranger dans le cadre de l'EERV doit répondre au minimum à quelques-uns des objectifs suivants :

- » s'inscrire dans la communion de l'Eglise universelle et concrétiser le sentiment d'appartenance à une même famille spirituelle
- » concrétiser par un contact direct les relations existantes entre l'Eglise d'ici et l'Eglise ou les organismes locaux partenaires de là-bas
- » avoir avec ces personnes et/ou communautés des moments de communion et de partage pour mieux comprendre les ressemblances et dissemblances – spirituelles, théologiques et matérielles – entre le pays d'accueil et le pays d'origine des voyageurs
- » poser les bases d'échanges entre les deux groupes dans la durée par l'élaboration de projets en commun
- » témoigner, auprès de ceux qui n'ont pas l'opportunité de voyager, de l'expérience que représente un tel voyage
- » aller à la découverte de l'autre pour se découvrir soi-même
- » favoriser la vie communautaire au sein du groupe

N. B. Vous trouverez d'autres recommandations et renseignements utiles dans la documentation «voyages en groupe avec DM – échange et mission» qui se trouve en ligne sur le site www.dmr.ch

Il est légitime, dans des activités d'Eglise, d'avoir envie d'aller à la rencontre de l'autre.

Organiser un voyage de groupe à l'étranger demande une longue préparation. Celle-ci permet notamment de vérifier si les objectifs du projet sont en cohérence avec les buts et actions de l'EERV et/ou des Œuvres des Eglises Protestantes de Suisse : DM - échange et mission, l'Entraide protestante suisse (EPER) et Pain pour le prochain (PPP)

Recommandations adoptées par le CSTN le 29.09.2014



Pour nous contacter:

EERV – Service cantonal Terre Nouvelle
CP 6023 – 1002 Lausanne
021 331 58 02 – terrenouvelle@eerv.ch
www.terrenouvelle.eerv.ch

Terre
Nouvelle



Recommandations

sur les voyages
de groupes à l'étranger

Organisation

Le projet doit être en cohérence avec la vie ecclésiale : il s'inscrit dans la vision et les programmes régionaux ou cantonaux. Il doit être présenté au conseil responsable du poste et doit en recevoir l'accord.

Un document présente le projet : description, objectifs, plus-value escomptée. Ce même document présente clairement la question du financement : combien cela coûte et ce qui est pris en charge par le budget du voyage

L'organisation d'un tel voyage doit aborder la question des différences entre les voyageurs et leurs hôtes. Pour cela, il est nécessaire de préparer le groupe à la rencontre d'un autre contexte; cette préparation se fait en partenariat avec la ou les œuvres concernées. Il faut notamment être attentif aux points suivants :

- » l'accueil d'un groupe constitue une charge importante pour les hôtes. Il ne faut pas abuser de la bonne volonté, du sens de l'hospitalité et des ressources de ceux-ci
- » la confrontation à des situations extrêmement différentes peut être déstabilisante. Des discussions doivent préparer le groupe à la manière d'aborder ces différences. Des règles de comportement devraient être définies à l'avance (p. ex. concernant l'habillement, la nourriture, la politesse, les dons)
- » le caractère asymétrique de la relation – en termes de moyens financiers, de sécurité et de liberté notamment – doit être connu et admis de tous

- » si les circonstances le permettent, on peut envisager un voyage-retour ou un accueil de partenaires dans le sens d'un «échange de personnes». Dans pareil cas, il faut annoncer cette possibilité dès le lancement du projet.

N.B: Même si chaque voyage est unique, il est souhaitable de se renseigner sur les expériences passées pour en tirer des éléments utiles.



Finances

La gestion financière remplit les conditions de transparence de tout projet EERV, ainsi :

- » les frais du voyage sont intégrés aux budget et comptes du lieu d'Eglise concerné. Le budget doit être présenté au conseil responsable en début de démarche, avant la phase de recrutement
- » l'argent récolté dans le cadre du projet de voyage doit contribuer aux frais du voyage ; si une somme est prévue pour un projet d'entraide, elle doit faire partie du budget et sera affectée en conformité avec celui-ci.
- » toute demande de subvention, de même que toute recherche de fonds sous le label EERV, doit respecter la loyauté envers l'EERV et les Œuvres